



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
21 décembre 2000
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 octobre 2000, à 15 heures

Président : M.Niculescu (Roumanie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Krokmal** (Ukraine) fait observer que si l'économie mondiale a enregistré des taux de croissance élevés depuis l'automne de 1998, un grand nombre d'économies en transition restent très vulnérables.

2. Malgré un environnement extérieur défavorable, la situation de l'Ukraine manifeste des signes incontestables de stabilisation macroéconomique. Grâce à la nouvelle politique adoptée par le Gouvernement, le produit intérieur brut et le revenu réel ont augmenté pendant la première moitié de l'an 2000. Il est nécessaire, pour préserver ces gains, de procéder à une réforme générale du système fiscal et budgétaire et de l'administration.

3. Ces réformes démontrent également qu'il est indispensable d'intensifier la coopération internationale pour favoriser l'instauration d'un système commercial multilatéral équitable et d'un environnement économique favorable. Rayer l'Ukraine de la liste des pays n'ayant pas une économie de marché dans la législation antidumping de l'Union européenne et admettre l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce seraient des mesures qui se renforceraient mutuellement.

4. La coopération économique régionale joue un rôle majeur du fait qu'elle représente un maillon intermédiaire entre systèmes économiques mondial et nationaux. Les relations avec l'Union européenne et la coopération dans le cadre de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et de l'Association GOUAM (Géorgie-Ouzbékistan-Ukraine-Azerbaïdjan-Moldova) ont pour l'Ukraine une importance capitale.

5. Le Gouvernement ukrainien considère comme prioritaire l'intégration à l'Union européenne. La quatrième réunion au sommet Ukraine-Union européenne, qui s'est tenue récemment, marque une étape majeure dans les relations avec l'Union européenne. Le Gouvernement ukrainien apprécie l'aide que celle-ci a apporté à la réforme de l'économie, ainsi qu'à la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à l'action entreprise pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il est reconnaissant aux États membres de l'Union européenne et aux autres pays qui se sont engagés à verser plus de 300 millions de dollars de contributions supplémentaires pour transformer les installations emmurées en un système ne faisant courir aucun risque à l'environnement.

6. Dans la perspective de l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la délégation ukrainienne tient à réaffirmer la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 et de prendre d'urgence des mesures efficaces en vue de l'adoption et de l'application du Protocole de Kyoto, de l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique et du financement et de la promotion du transfert de technologies sans danger pour l'environnement aux pays en développement et aux pays en transition.

7. L'Ukraine reconnaît pleinement la responsabilité qui lui incombe dans la protection de l'environnement aux niveaux tant national qu'international et n'épargnera aucun effort pour réaliser les objectifs d'Action 21, domaine où la coopération internationale doit être renforcée. Elle porte une très grande attention au processus « Un environnement pour l'Europe ». La cinquième conférence ministérielle qui se tiendra à Kiev en 2002 dans le cadre de ce processus devrait contribuer au développement écologique régional et définir les préalables de la nouvelle éthique de gestion des ressources biologiques mondiales.

8. Les questions relatives à l'environnement font partie intégrante d'un développement à dominante humaine. La gestion durable et la conservation de l'environnement constituent un élément fondamental de la politique intérieure et extérieure de l'Ukraine. Le succès est néanmoins fonction de la participation de la population au processus de prise de décisions. Il conviendrait d'offrir aux organisations non gouvernementales et autres organismes ne relevant pas du secteur public toutes possibilités d'apporter leur contribution.

9. M. Krokmal partage la profonde préoccupation exprimée par les orateurs précédents devant la grande disparité dans l'accès à l'Internet. Pour éliminer l'écart existant en matière d'information et de connaissances, les avantages des technologies de l'information et de la communication doivent être mis à la disposition de tous. L'Organisation des Nations Unies devrait prendre l'initiative de la création d'un cadre de coopération pour le développement de ces techniques.

10. Le VIH/sida constitue un autre problème majeur. Le sida est à l'origine d'une épidémie mondiale dont les énormes ramifications humaines et sociales menacent la réalisation des buts du développement durable.

L'ONU devrait élaborer un programme global d'action dans ce domaine.

11. **M. Lavrov** (Fédération de Russie) déclare que la profondeur et l'ampleur des problèmes socioéconomiques et de protection de l'environnement auxquels l'humanité se trouve confrontée exigent l'adoption d'approches novatrices.

12. S'il est nécessaire de tenir compte du processus de plus en plus rapide et quelque peu controversé de la mondialisation, il faut reconnaître qu'il peut aussi exacerber les problèmes existants et aggraver les différends entre pays. Il a été comparé à juste titre à un train en marche qu'il n'est pas possible de prendre que si l'on se trouve sur le bon quai. L'ONU devrait s'associer dès que possible aux efforts déployés par les pays pour construire de tels quais. L'action visant à résoudre les problèmes sociaux et économiques doit être intensifiée en mettant particulièrement l'accent sur les plans d'action nationale visant à éliminer le fossé numérique en instituant des cadres juridiques et normatifs favorables aux technologies nouvelles et au développement global du potentiel humain par la promotion de l'alphabétisation informatique universelle.

13. Ainsi que l'a fait observer le Ministre russe des affaires étrangères, les technologies de l'information et de la communication pourraient représenter une force de propulsion dans l'élimination de l'écart entre niveaux de développement en « sautant » plusieurs stades habituels du développement. La question de ces technologies, en privilégiant l'octroi d'un accès équitable, devrait trouver la place qui lui revient parmi les priorités de l'Organisation des Nations Unies.

14. Les États Membres devraient unir leurs efforts pour assurer que le processus de mondialisation préserve le patrimoine intellectuel et culturel de l'humanité tout en empêchant que le potentiel de la mondialisation ne soit utilisé au service d'intérêts égoïstes ou à des fins criminelles.

15. Il est évident que la pauvreté constitue le principal obstacle au développement durable. Dans ce domaine, les organismes opérationnels de l'Organisation des Nations Unies disposent d'un potentiel et d'une expérience incomparables. La communauté internationale doit prendre des mesures pour lutter contre la pauvreté en utilisant plus efficacement les moyens que possède l'ONU. La récente conférence ministérielle du Programme des Nations Unies pour le développement a représenté un pas dans la bonne direction.

16. Si quelques progrès ont été réalisés sur la voie du renforcement des mécanismes financiers mondiaux après la crise de 1997-1998, plusieurs objectifs restent à atteindre, au premier chef l'amélioration des mécanismes d'alerte rapide et de prévention des crises financières. L'ONU pourrait jouer un rôle important dans ce domaine.

17. La réalisation d'un développement durable à l'échelle mondiale demeure un des problèmes les plus graves du nouveau millénaire. C'est pourquoi le Gouvernement russe attache une grande importance à l'action entreprise pour accroître la complémentarité entre les principales conventions relatives à l'environnement.

18. Les questions humanitaires restent elles aussi un des domaines prioritaires des activités de l'ONU. Le concept d'« ingérence humanitaire » va à l'encontre des principes qui sous-tendent ces activités, à savoir neutralité, impartialité et humanitarisme. Le Sommet du millénaire a confirmé une fois de plus que l'écrasante majorité de la communauté internationale rejette ce concept, qui joue un rôle destructif dans tout le système des relations internationales.

19. Il importe de renforcer la coordination des aspects humanitaires des travaux du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, conformément à l'Article 65 de la Charte des Nations Unies. Les droits de l'homme et la coopération économique dans la consolidation de la paix après les conflits permettront de passer à un niveau qualitativement nouveau de coopération internationale dans le domaine humanitaire.

20. Vu l'accroissement du nombre et de l'ampleur des catastrophes naturelles et technologiques, il faut absolument développer la coopération internationale dans ce domaine. Le Gouvernement russe est disposé à apporter en contribution l'expérience qu'il a acquise. L'Organisation des Nations Unies devrait faire l'inventaire des capacités existantes aux niveaux national, régional et international et élaborer des recommandations en conséquence.

21. L'économie mondiale acquiert de plus en plus le caractère d'un organisme unique dont la vie normale dépend directement de la bonne santé de ses éléments. L'ONU pourrait jouer un rôle important en cherchant des réponses à ces questions vitales pour les pays en transition : comment créer des tendances positives dans la phase terminale de la transition, comment appuyer la croissance économique, comment inclure pleinement

ces pays dans la révolution de l'information et de la communication.

22. **M. Yépez** (Équateur) dit que comme la mondialisation ne peut être évitée, il faut, si possible, lui faire rendre des comptes. À ce jour, son impact sur les pays en développement a été en grande partie négatif. Il espère que la réunion de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir en 2001 trouvera des solutions aux problèmes actuels, notamment dans les domaines du commerce, des investissements et de la dette extérieure.

23. L'Équateur lui-même connaît actuellement de graves difficultés économiques. Si la récente adoption de la parité avec le dollar des États-Unis a commencé à produire des effets, le service de la dette continue à dévorer plus de la moitié du budget national, ce qui a des conséquences négatives sur les soins de santé, l'éducation et l'environnement.

24. La délégation équatorienne souhaiterait un renforcement de la communauté andine, le resserrement des liens de l'Équateur avec le MERCOSUR, l'Union européenne, la Fédération de Russie et le Bassin du Pacifique et l'établissement d'une zone de libre-échange sur le continent américain. Un système commercial multilatéral doté de règles claires est extrêmement souhaitable et, à cet égard, il conviendrait d'organiser une nouvelle série de négociations commerciales en vue d'éliminer le protectionnisme et de garantir aux produits des pays en développement l'accès aux marchés mondiaux. La libéralisation des échanges devrait s'effectuer au bénéfice de toutes les parties en cause.

25. La coopération pour le développement avec pour objectif la lutte contre la pauvreté constitue un élément essentiel de la politique de l'Équateur. Tant qu'il comptera au nombre des membres du Conseil d'administration du PNUD, il appuiera le renforcement des capacités nationales et s'emploiera également à inverser la baisse de l'aide publique au développement.

26. L'ONU a un rôle important à jouer dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. À cet égard, le Gouvernement équatorien, avec l'appui de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, compte créer prochainement à Guayaquil un centre international de recherche sur le phénomène El Niño.

27. **M. Ling** (Biélorus) constate que dans le monde moderne, tout pays, qu'il soit petit ou grand, économiquement faible ou fort, subit les effets de la mondialisation et de l'absence de réglementation dans le système commercial et économique mondial. Il faut donc renforcer le système des relations internationales et instituer une politique de coopération et de partenariat prévoyant que tout participant à l'économie internationale soit réellement responsable vis-à-vis de la communauté internationale pour ce qui est du respect des règles internationales du droit et des intérêts économiques de tous les pays, sans exception.

28. Il est évident que le succès de l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial mondial serait facilité s'il était possible de parvenir à un nouvel accord sur l'adoption de principes mutuellement acceptables en vue d'une intégration plus étroite de ces pays dans une économie internationale en voie de mondialisation. Ces principes devraient être appliqués dans toutes les futures négociations économiques et financières et dans les programmes de développement et d'intégration de l'ONU.

29. Bien que les pays qui s'emploient à réorienter leurs économies conformément aux principes du marché offrent un large accès à leurs marchés aux sociétés étrangères – y compris les sociétés multilatérales et internationales des pays industrialisés – une offre correspondante d'un accès aux marchés intérieurs de ces grands pays est plus souvent l'exception que la règle. À cet égard, il faut se féliciter de l'appel lancé récemment par le nouveau Directeur général du Fonds monétaire international aux principaux pays développés, auxquels il a demandé de procéder à leurs réformes de structure de manière à ce que la mondialisation s'effectue dans l'intérêt de tous.

30. Réduire les risques inhérents à la mondialisation, assurer la croissance économique et le développement durable, résoudre les problèmes de la dette et de l'accès mutuel aux marchés, éliminer le « fossé numérique » entre pays développés et en développement – ces priorités et d'autres priorités convenues doivent être intégrées à un programme d'action pour tout le système des Nations Unies. La délégation du Biélorus appuie l'approche globale adoptée dans la nouvelle stratégie internationale du développement pour la première décennie du nouveau millénaire.

31. La volonté politique d'instaurer un nouveau partenariat au XXI^e siècle sera mise à l'épreuve lors-

que l'on s'efforcera de parvenir à un nouveau consensus sur l'avenir et « l'architecture » du système financier international et la concrétisation des objectifs de la nouvelle stratégie internationale du développement pour la première décennie du nouveau millénaire.

32. M. Ling accueille avec satisfaction les premiers résultats des négociations intergouvernementales demandées dans la résolution 57/196 de l'Assemblée générale, en particulier l'accord préliminaire sur l'ordre du jour d'une réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, qui aura lieu en 2001.

33. **M. Amaziane** (Maroc) dit que les progrès extraordinaires des technologies de l'information et de la communication ont stimulé la mondialisation et l'interdépendance. L'intégration progressive des économies nationales pourrait augurer de l'avènement d'une nouvelle ère de croissance et de prospérité, à condition que l'on s'emploie avec détermination à mettre fin à la pauvreté et aux inégalités flagrantes dans le monde entier. Aujourd'hui, les inégalités continuent en fait de s'aggraver : alors qu'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, les trois personnes les plus riches du monde ont un revenu supérieur au produit national brut (PNB) des 8 pays les plus pauvres. L'accès aux soins de santé, aux progrès de la science et de la technologie et aux investissements témoignent du même déséquilibre. Il faut travailler ensemble pour trouver des solutions qui sauvegardent la dignité de l'être humain.

34. L'Afrique, le berceau de l'humanité, subit particulièrement les effets tragiques des guerres, de maladies comme le paludisme et le sida et de la pauvreté. En outre, l'insuffisance des investissements, les obstacles au commerce et le fardeau de la dette extérieure font que les pays africains ne peuvent échapper à leur situation, que la diminution de l'aide publique au développement aggrave encore.

35. Le chemin à emprunter est l'instauration progressive, aux niveaux national et international, de systèmes socioéconomiques et politiques fondés sur le bon gouvernement, l'équité et la solidarité afin de réduire les disparités et inégalités engendrées par les mécanismes du marché. La situation existante tend à encourager et stimuler les extrémismes de tout genre, alors que la liberté et la prospérité auraient l'effet inverse. La société internationale devrait être régie par des règles équitables qui protègent les nations faibles en leur as-

surant le droit à la parole et la prise en compte de leurs intérêts économiques vitaux et notamment leur droit à une vie décente.

36. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour éliminer la guerre, la peur et le besoin et a donc un rôle crucial à jouer en favorisant, par la voie du dialogue, l'avènement d'une société internationale délivrée de la pauvreté et des inégalités flagrantes, une société qui accepte les particularismes comme un enrichissement et non comme des handicaps. C'est là le moyen d'éviter de futures crises.

37. **M. Al-Dhaheri** (Émirats arabes unis) considère que la sécurité économique est indispensable à la stabilité et à la croissance mondiales : la communauté internationale doit donc concevoir une nouvelle stratégie économique qui tienne compte des caractéristiques des divers pays, ainsi que des priorités locales et régionales. Les problèmes que rencontrent les pays en développement – croissance démographique, disparités économiques, dette extérieure, fuite des capitaux, obstacles au transfert de technologie – exigent des solutions novatrices appuyées par les pays industrialisés. Sa délégation est en faveur du renforcement de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, et tient à souscrire aux observations formulées au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

38. L'élimination des obstacles au commerce international pourrait être une bonne chose pour tous. Mais des flux importants d'aide publique au développement aideraient les pays pauvres à exécuter des projets de développement économique et social et leur permettraient de réparer les ravages causés par des conflits armés ou des catastrophes naturelles.

39. À cet égard, il est affligeant de constater l'impact économique et social qu'a sur le peuple palestinien l'occupation israélienne illégale, avec la confiscation des terres et l'usurpation de l'eau et autres ressources naturelles. L'occupation constitue une violation flagrante du droit international et la communauté internationale devrait contraindre le Gouvernement israélien à y mettre fin.

40. **M. Uanivi** (Namibie), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

'1. La tâche la plus ardue à laquelle se trouve confrontée la communauté internationale est de faire en sorte que la mondialisation s'opère au profit du monde tout entier. À cet effet, la participation des pays en développement au système économique international doit être améliorée : il faut pour cela modifier les termes de l'échange et assurer une participation valable de ces pays au processus de prise de décisions, tant au Fonds monétaire international (FMI) qu'à la Banque mondiale. Le pourcentage fixé à 0,7 % du PNB des pays riches du Nord doit par ailleurs être utilisé pour aider les pays pauvres du Sud.

'2. L'ambition des pays membres de la SADC est de créer une structure économique régionale solide pour relever les défis de l'industrialisation et de la mondialisation tout en améliorant les niveaux de vie de leurs populations. Ils ont procédé à des réformes économiques de grande envergure en vue de créer un espace économique unique, fondé sur l'intégration économique et l'interaction politique. Le Protocole commercial entré en vigueur le 1er septembre 2000 prévoit l'élimination des barrières non douanières au commerce et la diminution des droits de douane pour réaliser le libre mouvement des biens et des services entre les États membres de la Communauté, l'objectif ultime étant l'établissement d'une zone de libre-échange d'ici à 2008.

'3. Bien que dans la région les taux de croissance aient généralement été positifs depuis 1995, ils demeurent insuffisants pour permettre de s'attaquer durablement à une réduction générale de la pauvreté et si le climat de l'investissement s'est amélioré dans les années 90, l'investissement étranger direct n'a pas répondu aux espoirs. Les gouvernements et les entreprises appropriées du secteur privé doivent donc accroître les investissements étrangers directs dans la région.

'4. La dette extérieure reste pour les pays de la Communauté un problème majeur. Les mesures d'annulation et d'allègement de la dette sont les bienvenues mais n'ont pas réussi à réduire le fardeau de l'ensemble de la dette, dont une grande partie est due à des organismes multilatéraux. À cet égard et compte tenu de la diminution de l'aide publique au développement (APD), le représentant de la Namibie accueille avec satisfaction l'organisation en 2001 de la réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner le financement du développement. Si les pays développés n'affectent pas aux pays en développement des ressources suffisantes par le biais

d'initiatives comme l'annulation de la dette, l'augmentation de l'APD et le transfert de technologie, le Sud demeurera en proie au sous-développement.

'5. La réunion au sommet sur le VIH/sida, qui s'est tenue récemment à Windhoek (Namibie), a noté la création par la SADC d'un sous-comité technique multisectoriel sur le VIH/sida chargé d'élaborer un cadre stratégique et un programme d'action pour 2000-2001, ainsi que l'approbation par le Conseil des ministres de directives applicables à la négociation avec les sociétés pharmaceutiques de la fourniture de médicaments pour le traitement du VIH/sida. Il faut souligner à cet égard l'importance de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida qui aura lieu en 2001.

'6. Reconnaissant l'importance d'une action conjointe menée par la communauté internationale pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse, les États membres de la SADC ont ratifié la Convention internationale des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; ils ont mis en place des mécanismes régionaux chargés de protéger l'équilibre de leur environnement naturel et sont résolus à continuer à oeuvrer de concert avec la communauté internationale. M. Uanivi accueille donc avec satisfaction l'offre de l'Afrique du Sud d'accueillir la réunion d'examen décennal de la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

'7. Rappelant les graves inondations subies par certains pays de la région au début de l'an 2000, l'orateur exprime sa gratitude pour l'aide matérielle, technique et financière apportée par la communauté internationale en complément des mesures prises à l'échelon régional.

'8. **Mme King** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États Membres ont le devoir collectif de tenter d'améliorer la vie spirituelle et physique de leurs concitoyens de la planète. Face à la tragédie humaine de vies gâchées ou ravagées, tous les États Membres doivent convenir de la nécessité de modifier rapidement et radicalement la situation. Elle tient donc à aborder la question parfois controversée de la mondialisation, processus propulsé essentiellement par les progrès techniques accomplis dans les domaines des transports et des communications. Les séparations dictées par le temps et la distance se sont évanouies et le

monde partage aujourd'hui toutes choses, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Comme tout processus de changement, la mondialisation provoquera certains déséquilibres et ceux dont les perspectives économiques et sociales sont lésées par ce processus ne doivent pas être abandonnés. Tenter d'arrêter cette évolution ou d'intervenir dans les processus fondamentaux de la discipline du marché, qui entretient une productivité efficace et croissance, priverait les peuples du monde d'une chance de progrès et d'un meilleur avenir. Les avantages apportés à un pays par la mondialisation dépendront dans une large mesure de son environnement économique, politique et juridique. Des politiques qui facilitent les investissements et le commerce facilitent aussi la jouissance des avantages de la mondialisation. L'enjeu consiste, pour chaque pays, à se structurer de manière à maximiser l'impact positif de la mondialisation sur sa population : s'il ne s'ajuste pas, il sera vraisemblablement condamné à une marginalisation à long terme dans l'économie internationale.

9. Un problème capital pour la communauté internationale est de déterminer comment faire mieux bénéficier les pays les plus pauvres des avantages de l'économie internationale. Si la responsabilité en revient au premier chef aux pays souverains eux-mêmes, la communauté internationale pourrait jouer un rôle important en facilitant leur action. Par exemple, un aspect passionnant de la mondialisation a été la croissance rapide de technologies nouvelles; la biotechnologie en particulier est dotée d'énormes potentialités d'accroître les rendements des cultures vivrières et autres, tout en protégeant l'environnement d'une utilisation excessive de pesticides et d'engrais. Ceux qui pourraient en bénéficier le plus sont les pays en développement, où la croissance démographique est la plus accusée et qui ont le plus besoin du renforcement de leurs capacités. Le Gouvernement des États-Unis appuie l'appel lancé par le Groupe des Huit, qui a préconisé de faire bénéficier les pays en développement des progrès de la biotechnologie et de ses perspectives d'avenir.

50. Le symbole le plus célèbre de la mondialisation est peut-être l'Internet, qui révolutionne les transactions commerciales et les communications personnelles. Suite à une directive du Président des États-Unis et compte tenu du pouvoir positif d'évolution productive qu'incarne l'Internet, le Gouvernement a lancé en 1999 une initiative intitulée « l'Internet pour le développement économique ». Vingt pays en développement

– pour plus de la moitié africains – participent actuellement à cette initiative et leur nombre devrait croître rapidement.

51. Le Gouvernement des États-Unis est résolu à aider les pays en développement à tirer profit des possibilités qu'offre la mondialisation. En 1999, le Congrès a approuvé deux initiatives visant à améliorer considérablement l'accès des pays d'Afrique et des Caraïbes au marché américain et s'est associé à d'autres pays pour mettre en oeuvre l'initiative sur la dette des pays pauvres très endettés, afin d'alléger le fardeau de la dette des pays qui luttent pour réformer leurs économies. À cet égard, la délégation des États-Unis appuie la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et continuera à participer activement aux consultations intergouvernementales engagées pour rédiger un programme d'action pragmatique.

52. Soulignant qu'il ne peut y avoir de développement durable sans un financement suffisant, Mme King appuie énergiquement la décision de l'Assemblée générale de tenir une réunion de haut niveau axée sur les aspects importants du financement du développement; sa délégation continuera à contribuer aux préparatifs de cette réunion et aux entretiens avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et autres parties prenantes afin d'assurer que la réunion débouche sur l'élaboration d'un cadre politique concret, à orientation pratique, concernant le financement du développement.

53. Le Gouvernement des États-Unis demeure partisan d'un développement durable et estime que la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement peuvent et doivent progresser de concert pour assurer aux futures générations un monde viable. Le prochain examen décennal du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement offrira une importante occasion d'examiner tant les grands changements intervenus depuis Rio que les moyens d'avancer dans les domaines d'action 21 où les progrès ont été lents. Sa délégation s'associera à d'autres délégations pour assurer que les débats soient transparents et que toutes les parties prenantes y participent.

54. Mme King souligne que les membres ont la responsabilité permanente d'accroître l'efficacité des divers organes de l'Organisation qui oeuvrent en faveur

du progrès mondial. Le Conseil économique et social, par exemple, s'attaque à de nombreux problèmes cruciaux dans les domaines de l'économie et du développement et il faut trouver le moyen d'améliorer son fonctionnement, notamment en rationalisation davantage les travaux de ses organes subsidiaires et de ses comités d'experts pour le rendre plus efficace et en apportant quelques ajustements mineurs, comme une réduction du nombre des points de l'ordre du jour – qui devraient être plus focalisés – examinés par les grandes commissions.

55. Un développement véritablement durable exige tant la stabilité politique que l'adoption de politiques économiques et sociales appropriées. Chaque État souverain a la responsabilité première de créer un climat intérieur propre à faciliter cette croissance économique qui rend possible une atténuation durable de la pauvreté. La communauté internationale, à son tour, doit oeuvrer de concert à l'instauration d'un environnement plus favorable aux échanges et aux investissements internationaux et dans lequel les pays en développement enclins aux réformes puissent s'épanouir. La représentante des États-Unis attend avec intérêt des débats fructueux avec les membres de la Commission sur les moyens de progresser vers la réalisation de cet objectif.

56. **M. Chokhal** (Népal) fait observer que le problème que doit absolument résoudre la communauté internationale est de trouver le moyen d'éliminer l'extrême pauvreté dans les pays en développement. Si c'est à eux qu'incombe de primer abord la responsabilité d'atténuer la pauvreté et de développer leur économie, un climat extérieur favorable et des ressources extérieures sont tout aussi essentiels. À cet égard, l'amélioration des termes de l'échange ainsi que de l'accès aux marchés des pays développés et aux technologies modernes sont indispensables.

57. Plusieurs conférences des Nations Unies ont souligné l'importance de la croissance économique, de circonstances plus favorables et de programmes ciblés sur les pauvres et les nécessiteux dans les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté. Or, ces dernières années, l'aide publique au développement a diminué, tout comme les contributions aux fonds et programmes des Nations Unies qui apportent une assistance inconditionnelle aux pays pauvres. Il faut donc inciter les partenaires du développement à atteindre l'objectif fixé à 0,7 % du PNB pour l'assistance à l'ensemble des

pays en développement et surtout à 0,15 % pour les plus pauvres.

58. La communauté internationale doit mobiliser les ressources nécessaires et créer un climat extérieur propice à la réalisation de l'objectif du Sommet du millénaire consistant à réduire la pauvreté de 50 % d'ici à 2015; M. Chokhal escompte que la réunion de haut niveau sur le financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offriront d'importantes occasions de tracer une voie nouvelle de progrès partagé. Rappelant le fardeau que fait peser sur les ressources des pays à faible revenu leur dette extérieure, il invite instamment les pays riches à appliquer plus rapidement et plus largement les dispositions relatives à l'allègement de la dette comme l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE) en vue de couvrir la totalité des pays les moins avancés.

59. La mondialisation a supprimé les obstacles aux marchés des pays en développement mais les pays développés n'ont pas, eux, ouvert leurs marchés aux produits et à la main-d'oeuvre du Sud. Il faut modifier le statut de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le but d'assurer des chances égales et des termes de l'échange équitables aux pays en développement, les pays les moins avancés devant, pour leur part, bénéficier d'un accès en franchise de droits et hors contingents aux marchés des pays développés pour pouvoir rattraper le reste du monde. Les institutions de Bretton Woods doivent être réformées de manière à ce que les pays en développement participent davantage à la définition de leur destin et il faut se féliciter de la réponse positive donnée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à l'appel à la réforme.

60. Les problèmes environnementaux comme la production excessive de gaz à effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le déboisement, la pluie acide et la fonte de la calotte glaciaire des pôles exigent une coopération internationale et la communauté internationale doit être invitée à redoubler d'efforts pour appliquer Action 21, le Protocole de Kyoto et les autres instruments internationaux relatifs à l'environnement.

61. Le Gouvernement népalais a institué des réformes économiques comme la libéralisation du commerce et des investissements sur les plans tant intérieur qu'extérieur et progresse sur la voie d'une privatisation des entreprises publiques. Il fait ce qui est en son pou-

voir et demande instamment aux partenaires du développement d'intensifier leur action en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement, de l'allègement de la dette, des concessions commerciales et du transfert de technologies. Le Népal est un pays sans littoral où le terrain difficile rend les échanges et les transports coûteux : il lui faut donc bénéficier d'un appui et de ressources accrues pour se développer et s'intégrer à l'économie mondiale. Une assistance dans le secteur de la technologie, par exemple, permettrait de surmonter les obstacles géographiques.

62. La coopération Sud-Sud est capitale pour le développement des pays les plus pauvres et leur intégration dans l'économie mondiale et l'orateur accueille avec satisfaction la convocation du Sommet du Sud; il exprime l'espoir qu'une action concertée sera engagée pour en appliquer les décisions. La coopération régionale entre pays du Sud offre de grandes possibilités et il engage les pays d'Asie du Sud à revitaliser l'Association sud-asiatique de coopération régionale afin qu'ils puissent progresser ensemble, apporter la prospérité à leurs peuples et occuper la place que cette région mérite dans le monde.

63. **M. Mabilangan** (Philippines) dit que bien que la situation internationale ne se soit guère modifiée depuis le débat général de la session précédente, le récent Sommet du millénaire a abouti à un engagement de réduire de moitié le nombre de pauvres dans le monde dont le revenu se chiffre à moins d'un dollar par jour. L'engagement concernant l'environnement mondial a lui aussi été renouvelé et l'adaptation des institutions de Bretton Woods aux nouvelles réalités du XXI^e siècle a également fait l'objet de débats.

6'. La communauté internationale doit mettre en chantier une nouvelle architecture commerciale et financière qui réponde mieux aux besoins des pays en développement en assurant que la liberté du commerce soit synonyme d'équité du commerce. La délégation philippine se félicite de la proposition du Secrétaire général d'éliminer les droits de douane sur les exportations des pays les moins avancés – ainsi que des progrès réalisés sur la voie de l'application intégrale de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

65. À la session en cours, les préparatifs de deux grandes conférences concernant le développement – la réunion de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins

avancés – auront dans l'ensemble été menés à bien et les préparatifs de l'examen décennal du suivi du Sommet de la Terre commenceront. Ces occasions de progrès et l'impulsion donnée par le Sommet du millénaire ne doivent pas être perdues. La délégation philippine espère qu'à la réunion relative au financement du développement, toutes les parties prenantes, notamment les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, concevront un sentiment d'appartenance et participeront pleinement à la préparation de cette réunion, qui doit être considérée comme une étape décisive dans un processus dynamique et non comme une fin en soi.

66. Enfin, la Commission doit examiner de plus près le processus de la mondialisation et les moyens d'en atténuer les effets moins positifs, notamment l'élargissement du « fossé » numérique. Il est toutefois trop tôt pour parler d'améliorer l'accès à l'Internet des pays en développement alors que la plus grande partie de l'humanité n'a encore jamais entendu la tonalité d'un téléphone. L'accent devrait être mis sur l'infrastructure et l'éducation ainsi que sur le renforcement des capacités, les investissements et les liaisons. Les technologies de l'information devraient favoriser le développement et la modernisation des secteurs de base de l'économie.

Organisation des travaux

67. **Le Président** invite les membres de la Commission à dire s'ils jugent souhaitable de participer à une réunion commune avec le Conseil du commerce et du développement par vidéo-conférence ainsi que l'a proposé le Conseil et à formuler des propositions à ce sujet.

68. **M. Le Gargasson** (France), parlant au nom de l'Union européenne, dit que l'Union européenne juge utile toute occasion de renforcer le dialogue entre la Commission et le Conseil du commerce et du développement : elle accueillera donc favorablement la participation à une réunion de cet ordre. La question proposée par le Conseil – l'intégration régionale – est suffisamment vaste pour que les participants puissent la relier à leurs intérêts particuliers. Il souhaiterait toutefois avoir des précisions sur les modalités de la réunion proposée.

69. **M. Osio** (Nigéria), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'à l'issue de consultations, le Groupe a proposé que soit examinée la question de

l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale.

70. **M. Agona** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) estime les propositions formulées pertinentes, mais le sujet de ce débat du Conseil du commerce et du développement a été fixé bien à l'avance et ne peut être modifié. Deux réunions similaires ont déjà été organisées et le Conseil les a jugées extrêmement utiles.

71. **Le Président** tiendra de nouvelles consultations avec le Bureau et en rendra compte à la Commission à sa prochaine séance.

La séance est levée à 17 h 30.